

Aide financière aux étudiants pour études à temps plein

Liste de vérification de la demande



Ce document fournit une liste de vérification des informations requises pour remplir votre demande en ligne ou imprimable.

RENSEIGNEMENTS D'ÉTUDIANT:

- Le numéro d'assurance sociale (NAS)
- L'adresse de courriel (où des renseignements peuvent vous être envoyés régulièrement)
- L'adresse postale (à laquelle vous souhaitez recevoir des avis et des lettres)
- L'adresse permanente (si elle diffère de l'adresse postale)
- Les antécédents professionnels (le cas échéant)

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES:

- Le nom de votre programme d'études
- Les dates de début et de fin de votre programme d'études (année/mois/jour)
- Le nom et numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement
- Les antécédents scolaires (le cas échéant)

RESSOURCES:

- La revenue sur votre déclaration de revenus de l'année précédente (ligne 15000 et 21000 – le cas échéant)
- Les bourses d'études, bourses et autres financements ciblés à l'éducation

LES RÉSIDENTS PERMANENTS ET LES PERSONNES PROTÉGÉES AU CANADA AURONT AUSSI BESOIN:

- La date (année/mois/jour) de votre arrivée au Canada et au Nouveau-Brunswick

LES ÉTUDIANTS DÉPENDANTS AURONT AUSSI BESOIN :

Remarque: En générale, vous êtes un étudiant dépendant, sauf si:

- vous êtes sorti de l'école depuis quatre ans ou plus, ou
- vous avez sur le marché du travail pendant deux périodes de 12 mois consécutifs, ou
- vous êtes mariés ou vivant en union de fait, ou
- vous êtes un parent unique

- La date de naissance de vos parents et celui de vos frères ou sœurs

- Le NAS de vos parents et celui de vos frères ou sœurs qui suivent des études postsecondaires

- Les montants indiqués à des lignes précises de la déclaration de revenus de l'année précédente de vos parents

LES ÉTUDIANTS MARIÉS OU VIVANT EN UNION DE FAIT AURONT AUSSI BESOIN:

- Le NAS et date de naissance de votre partenaire et celui de tout enfant suivant des études postsecondaires

- La revenue de votre partenaire de l'année précédente (ligne 15000 et 21000 de leur déclaration de revenus de l'année précédente)

LES ÉTUDIANTS PARENTS UNIQUES AURONT AUSSI BESOIN:

- Le NAS de tout enfant suivant des études postsecondaires

Si vous avez besoin d'aide à déterminer votre catégorie d'étudiant, veuillez appeler les Services financiers pour étudiants.

Veuillez consulter le *Manuel sur l'aide financière aux étudiants* à aideauxetudiants.gnb.ca pour plus d'informations.

Si vous avez des questions, communiquez avec les Services financiers pour étudiants.